

La mise en place des politiques communes

Source: CVCE. European Navigator. Etienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_mise_en_place_des_politiques_communes-fr-004f0992-83de-4078-a5e7-40e2e5682f80.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



La mise en place des politiques communes

Les premiers pas de la nouvelle Communauté économique européenne (CEE) sont encourageants :

- Le Traité instituant la CEE prévoit une période transitoire de douze ans maximum pour abolir les barrières douanières entre les États membres et adopter un tarif extérieur commun. Cet objectif sera atteint dès le 1er juillet 1968.
- La mise en place de la Politique agricole commune (PAC) doit se faire progressivement. Une période de transition doit permettre aux pays membres dont l'agriculture n'est pas encore aussi performante que celle de leurs partenaires de réduire cet écart à la faveur d'un régime d'adaptation. La PAC sera entièrement mise sur pied le 21 avril 1970.

En revanche, la politique commune des transports prévue par le traité ne pourra pas être mise en place.